



# RAPPORT D'ACTIVITÉ

---

2021  
2022

Genève, le 5 avril 2023

# SOMMAIRE

1. MESSAGE DU PRÉSIDENT .....	3
2. MESSAGE DE LA DIRECTION.....	3
3. COMITÉ IFC.....	4
4. ORGANIGRAMME IFC .....	4
5. RÔLE DE L'IFC À GENÈVE ET EN SUISSE .....	5
6. COMMUNICATION ET IMAGE DE L'IFC.....	5
7. DÉVELOPPEMENT DE L'IFC DURANT LA PÉRIODE .....	6
8. PROMOTION ET VALORISATION DES MÉTIERS.....	7
9. ETAT DES EFFECTIFS EN FIN D'ANNÉE SCOLAIRE.....	8
10. RÉSULTATS DES EXAMENS DES FORMATIONS MAÇONS ET CVC .....	12
11. CERTIFICAT DE CHEF D'ÉQUIPE.....	13
12. HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DES FORMATIONS DISPENSÉES .....	14
13. SITUATION PRÉVISIONNELLE 2022-23 .....	15
14. COURS DE FRANÇAIS, DISPENSÉS PAR DÉLÉGATION À L'UOG .....	15
15. SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL.....	16
16. REMERCIEMENTS.....	17
17. FICHES DE FORMATION.....	19
17.1 AFP AIDE-MAÇON / AIDE-MAÇONNE .....	19
17.2 AFP ASSISTANT CONSTRUCTEUR DE ROUTES / ASSISTANTE CONSTRUCTRICE DE ROUTES.	20
17.3 CFC MAÇON / MAÇONNE .....	21
17.4 CFC CONSTRUCTEUR / CONSTRUCTRICE DE ROUTES.....	22
17.5 CFC DE MAÇON / MAÇONNE OU CFC DE CONSTRUCTEUR / CONSTRUCTRICE DE ROUTES ....	23
17.6 CERTIFICAT CHEF / CHEFFE D'ÉQUIPE DU BÂTIMENT ET DU GÉNIE CIVIL.....	24
17.7 INSTRUIRE SON PERSONNEL AUX RÈGLES DE L'ELINGAGE.....	26
17.8 MACHINISTE M1SO .....	27
17.9 MACHINISTE M1 K-BMF .....	28
17.10 MACHINISTE PASSERELLE M1 K-BMF .....	29
17.11 MACHINISTE M2 À M7 K-BMF.....	30
17.12 GRUTIER .....	31
17.13 SCIE SUR TABLE .....	32
17.14 FORMATIONS MODULAIRES .....	32

## 1. MESSAGE DU PRÉSIDENT



2021-2022, une période particulièrement remarquable dans le développement de activités de l'IFC au service de la formation professionnelle. De nouveaux formateurs ont rejoint l'IFC avec, dans leurs bagages : dynamisme, passion et savoir-faire. Nous en profitons pour saluer nos jeunes retraités qui ont su transmettre et qui, loin d'avoir tourné la page, fonctionnent toujours comme experts ou ne sont pas avares en conseils à la nouvelle génération qui est venue étoffer nos rangs.

La raison d'être de notre institution est, et demeurera, son investissement dans la qualité de la Relève professionnelle avec pour objectif principal la valorisation de nos métiers. Au travers des divers projets initiés durant la période sous revue et qui se perpétuent inlassablement, nous avons développé une communication dirigée vers nos jeunes. Ces beaux projets visent à démontrer tout le potentiel de progression et de carrière dans nos professions. Ils visent aussi à favoriser le développement des valeurs de respect et d'esprit d'équipe de nos jeunes. Nous en profitons pour saluer et remercier toutes les entreprises formatrices qui s'impliquent dans le travail de communication de l'IFC pour contribuer à la Relève professionnelle dans nos métiers.

David Richard

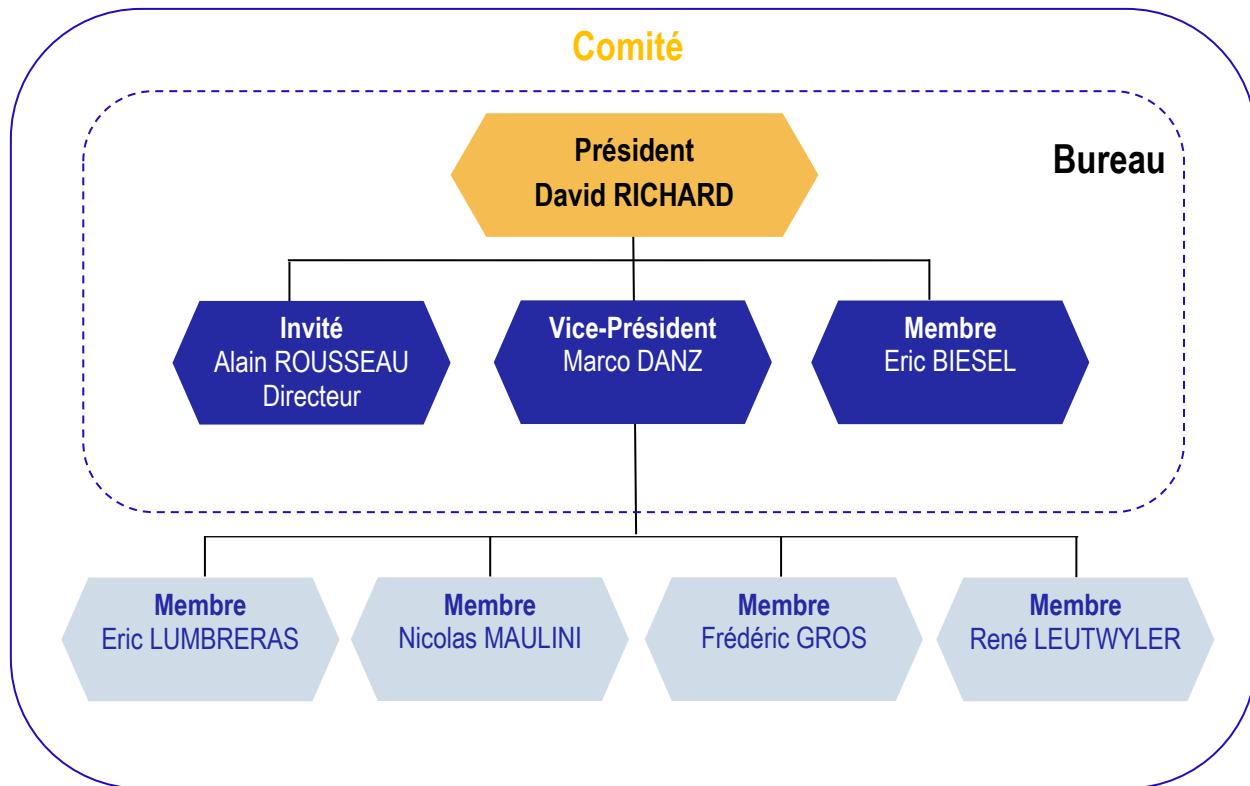
## 2. MESSAGE DE LA DIRECTION

L'année 2021-2022 a vu naître plusieurs projets qui ont abouti à une augmentation significative dans notre capacité de répondre à la demande, toujours croissante, des entreprises à former leurs collaborateurs dans les règles de l'art. Notre mission commune : accroître sans relâche le travail en sécurité. La finalisation de l'introduction de la réalité virtuelle dans nos formations pour machinistes en est un exemple concret. Nos formateurs ont en ligne de mire l'amélioration constante et l'adaptation aux nouvelles réglementations ou technologies. Une revue de nos processus a été menée avec succès pour l'obtention de la certification selon la nouvelle norme *EduQua 2021*. Grâce à l'appui du Comité de l'IFC et en particulier de son Président, l'IFC a pu investir des moyens importants dans son équipement. L'IFC est fier d'afficher d'excellents résultats dans ses formations. Nous tenons à remercier les entreprises de la construction, nos partenaires, ainsi que les autorités et services du canton de Genève qui nous accordent leur confiance.

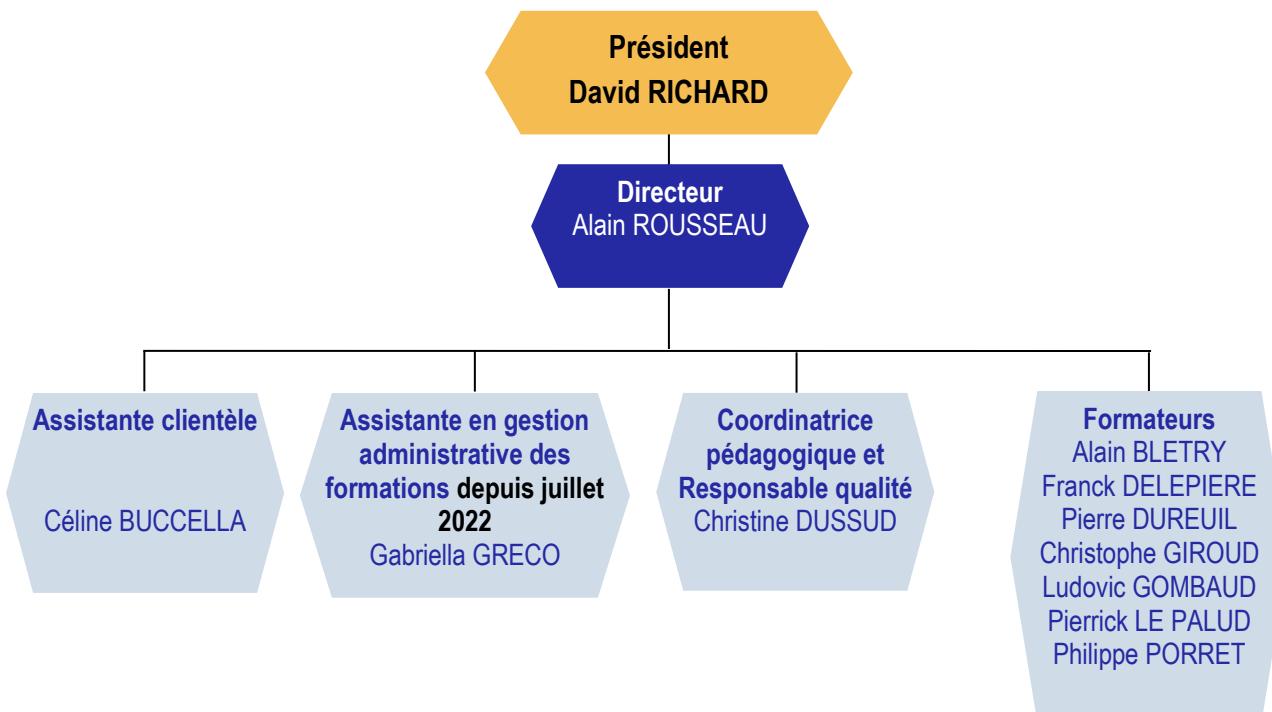


Alain Rousseau

### 3. COMITÉ IFC



### 4. ORGANIGRAMME IFC



## 5. RÔLE DE L'IFC À GENÈVE ET EN SUISSE

L'IFC dispense, pour le canton de Genève, les formations qualifiantes tels qu'AFP et CFC de maçon / maçonnière ou de constructeur / constructrice de routes, que ce soit en formation initiale ou en formations d'adultes article 32. L'IFC permet également, par la qualité de ses cours, de conduire ses élèves à l'obtention du certificat de chef d'équipe. D'importantes révisions d'ordonnances sur la formation et de ce fait des plans de formation, sont en cours de finalisation au niveau fédéral. Ces évolutions s'inscrivent en profondeur dans la formation professionnelle à travers le « Masterplan 2030 ». L'IFC collabore activement, par le biais de diverses commissions, à son élaboration et sa mise en œuvre.

Également actif dans les formations de perfectionnement, tels que les permis de machiniste sur machines de chantier, l'IFC collabore avec les centres de formations romands pour assurer une validité de ses permis dans toute la Suisse.

## 6. COMMUNICATION ET IMAGE DE L'IFC

Durant la période sous revue, l'IFC a intensifié ses efforts de valorisation de son image par le biais de différentes campagnes de promotion et de présence dans le cadre de plusieurs évènements.

Au cours de l'année, des actions ont été menées pour promouvoir les métiers de la construction auprès des jeunes en usant de stratégies spécifiques adaptées à chacune.

L'IFC a lancé, entre juillet et août 2022, la création de profils sur deux réseaux sociaux tels que **Tiktok** et **Instagram** avec différents types de contenus, avec pour objectifs :

- Démontrer la richesse et la technicité du métier
- Mettre en lumière les valeurs humaines en action
- Valoriser les apprenants.

A cette fin, multiples supports ont été utilisés :

- Vidéo métier
- Témoignage de maçons, chefs d'équipe et contremaîtres.

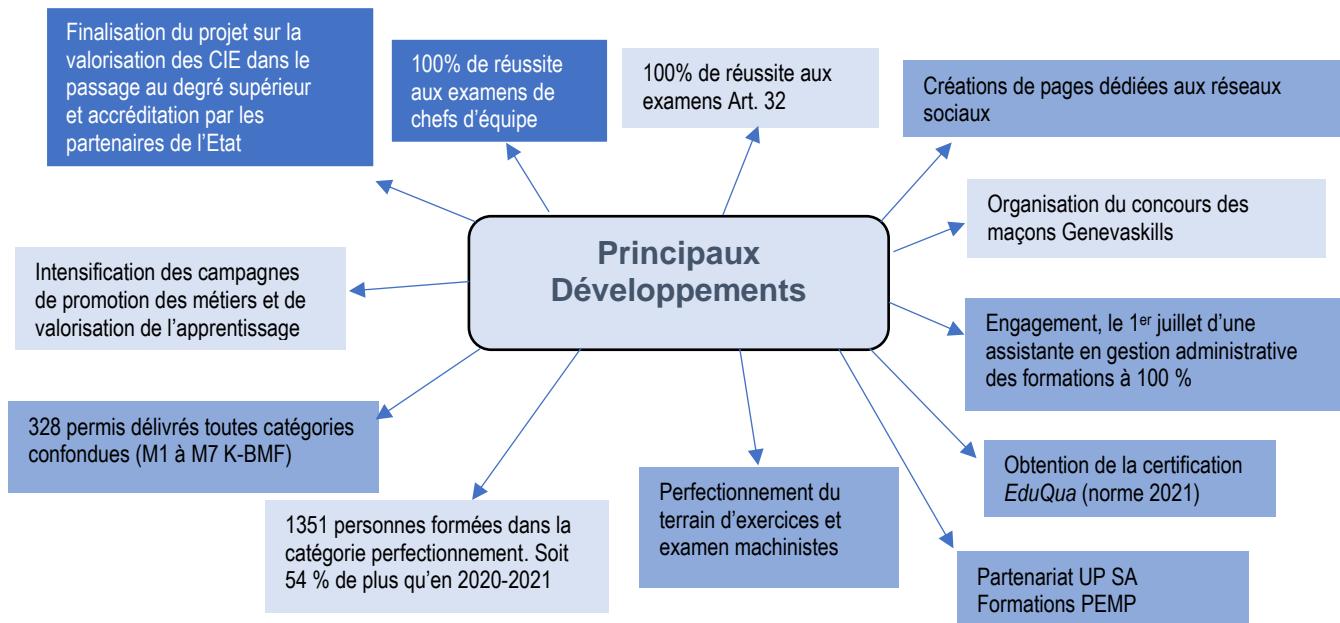
L'élaboration de la page **Linkedin** consacrée essentiellement à la communication auprès des entreprises est venue agrémenter le panel des supports de communication afin de valoriser nos formations et promouvoir les métiers de la construction auprès d'un public d'experts.

La communauté des ambassadeurs a été créée dans l'objectif de réunir les anciens élèves afin de les fédérer autour du métier et de les engager dans la communication en leur permettant notamment de partager leurs idées. Cela a aussi permis d'optimiser l'image de l'IFC en obtenant des avis Google améliorant son e-réputation.

Le site **Internet** a régulièrement été agrémenté et mis à jour avec différentes informations et contenus de promotion valorisant les apprenants et les métiers de la construction. En outre, il regroupe toutes les informations utiles à disposition du public : <http://www.ifc-ge.ch/>

Enfin, l'IFC a mis en place la réalité virtuelle pour permettre aux apprenants de vivre des expériences immersives et ainsi être sensibilisés aux risques et accidents qui peuvent survenir sur les chantiers.

## 7. DÉVELOPPEMENT DE L'IFC DURANT LA PÉRIODE



### Indicateurs 2021-2022 :

Liste des formations	Nb jours mémorisées annuels	Heures réalisées annuelles	Périodes réalisées annuelles	dont hors canton en périodes	Participants par session	Effectifs annuels	Périodes/participants annuel
<b>1. FORMATIONS INITIALES</b>							
A32 M1	34	272	340	0	13	13	4420
A32 M2	34	272	340	0	12	12	4080
A32 CVC1	32	256	320	80	6	6	1920
A32 CVC2	32	256	320	80	8	8	2560
CIE CFC maçon 1,2,3	81	648	810	0	39	47	31590
AFP aide-maçon 1 et 2	50	400	500	0	10	10	5000
<b>SOUS-TOTAL FORMATION INITIALE</b>	<b>263</b>	<b>2104</b>	<b>2630</b>	<b>160</b>		<b>96</b>	<b>49570</b>
<b>2. FORMATIONS CONTINUES ET PERFECTIONNEMENT</b>							
Chef d'équipe 2	33	264	330	0	14	14	4620
Calcul et Plans	7	56	70	0	7	42	490
Passerelle	10	80	100	0	8	42	800
Machiniste M1 K-BMF	95	760	950	0	14	249	13300
Examens pratiques M1 K-BMF	40	320	400	0	8	298	3200
Machiniste M1 SO-E	46.5	372	465	0	10	316	4650
Formation pour Jardin Suisse	14	112	140	0	9	37	1260
Machiniste M2 à M7 K-BMF	28	224	280.0	0	12	83	3360
Grutier	14	105	131.25	0	3	14	394
Scie sur Table	2	7	8.8	0	7	14	61
Elingage	13	52	65	0	11	228	715
<b>SOUS-TOTAL FORMATIONS CONTINUES ET PERFECTIONNEMENT</b>	<b>302.5</b>	<b>2352</b>	<b>2940</b>	<b>0</b>		<b>1337</b>	<b>32850</b>
<b>TOTAL GENERAL jours / heures / périodes IFC</b>	<b>565.5</b>	<b>4456</b>	<b>5570.0</b>	<b>160</b>		<b>1433</b>	<b>82420</b>

Quelques valeurs prises en compte pour la délivrance de la certification EDUQUA :

ANNEE	Réel 2019-2020	Réel 2020-2021	Cibles 2021-2022	Réel 2021-2022
Périodes totales de formations	65115	72709	70000	82420
Taux de réussite	83%	78%	78%	81%
Taux d'abandon	14%	11%	10%	10%
Taux de satisfaction	67%	81%	80%	80%
Formation initiale				
Taux de satisfaction	96%	92%	80%	94%
Formation continue				
Cours réalisés / planifiés	17	18	17	17
Taux de réussite Perfectionnement	68%	89%	80%	89%
Taux d'abandon Perfectionnement	2%	2%	10%	3%
Nombres de séances de coordination	7	8	7	7
Nombres de participants	608	944	700	1433

## 8. PROMOTION ET VALORISATION DES MÉTIERS

Durant l'exercice 2021-2022, l'IFC a pu organiser les évènements de promotion et de valorisation des métiers suivants :

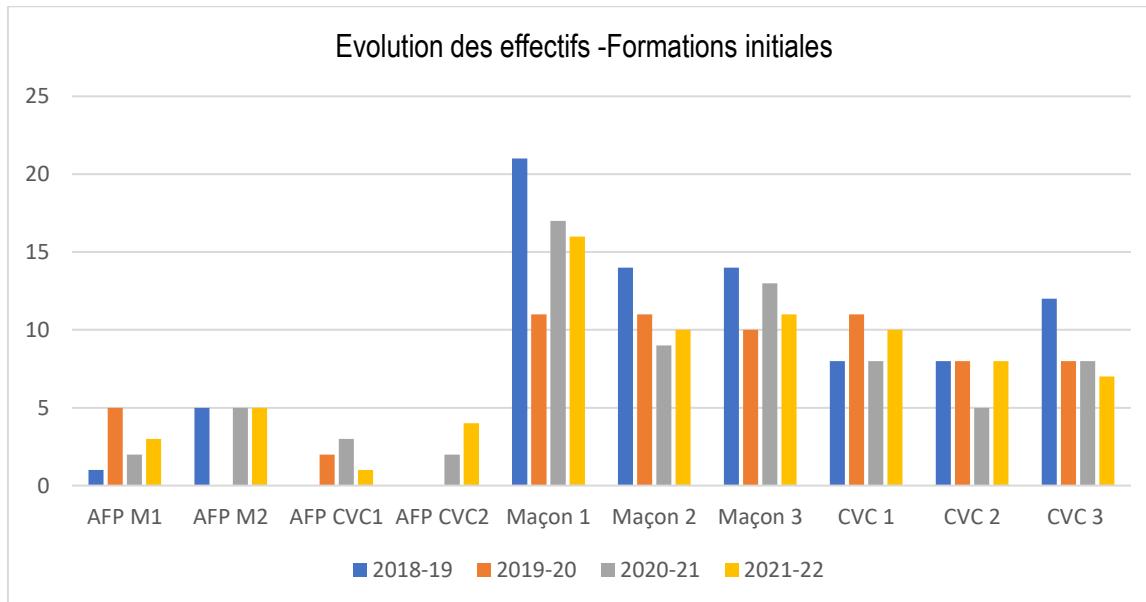
- **10 Vitrines des Métiers** : présentations des métiers de la construction (tout au long de l'année). Forums à destination des jeunes du cycle d'orientation.
- **2 Zooms-métiers** : visites de chantiers à destination des candidats à l'apprentissage :
  - Le 21.09.2021, sur un chantier de l'entreprise RAMPINI & CIE SA
  - Le 25.05.2022, sur un chantier de l'entreprise INDUNI & CIE SA.
- **Remise des prix IFC aux lauréats CFC et A32**, le 12 octobre 2021.
- Organisation du **concours des maçons** dans le cadre des Genevaskills, les 28 et 29 janvier 2022.
- **Participation de l'IFC aux Portes Ouvertes du CFPC**, le 28 janvier 2022.
- **3 Visites des Cycles de la Halle** de maçonnerie des élèves.

L'Institut de formation de la Construction remercie chaleureusement toutes les entreprises qui ont participé à l'organisation des évènements de la promotion des métiers et de l'apprentissage.

## 9. ETAT DES EFFECTIFS EN FIN D'ANNÉE SCOLAIRE

**Etat des effectifs des formations initiales :** l'effectif des formations initiales a évolué de la manière suivante :

	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
AFP 1	1	5	2	3
AFP 2	5	0	5	5
AFP CVC1		2	3	1
AFP CVC2			2	4
Maçon 1	21	11	17	16
Maçon 2	14	11	9	10
Maçon 3	14	10	13	11
CVC 1	8	11	8	10
CVC 2	8	8	5	8
CVC 3	12	8	8	7
Total	83	66	72	75



On note un équilibre des effectifs au regard de l'exercice précédent. Au total, 15 résiliations de contrats sont intervenues au cours de la période sous revue. Les résiliations sont par conséquent stables au regard de l'année scolaire 2020-2021.

La section AFP spécifique construction de routes ouverte en 2020-2021, à l'intention des candidats à l'apprentissage en génie civil a perduré en 2021-2022. Cela démontre que les entreprises sont de plus en plus sensibles à cette filière et à l'écoute des difficultés des apprentis, avant l'entrée en apprentissage. En effet, elle permet aux apprentis ne possédant pas encore le niveau pour intégrer la filière CFC d'emblée, de suivre tout de même un apprentissage à un rythme moins soutenu les 2 premières années et se garantir un taux de réussite plus élevé les années suivantes.

Le maintien des tests d'entrée apporte une meilleure orientation de filière AFP ou CFC. Une orientation réussie permet de limiter les échecs et les ruptures de contrats en cours d'année scolaire. L'IFC travaille de concert avec l'OFPC et le CFPC dans cet objectif.

**Etat des effectifs des formations continues :** l'effectif des formations pour adultes a évolué de la manière suivante :

	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
A32 M1	12	17	11	13
A32 M2	16	11	18	12
A32 CVC1	6	7	7	5
A32 CVC2	3	5	6	8
Chef d'équipe	14	16	30	14
Total	<b>51</b>	<b>56</b>	<b>72</b>	<b>52</b>

Le tableau ci-dessus indique :

- Une stabilité et un équilibre des nouveaux contrats de formation pour la voie A32, relativement à 2020-2021.
- Un équilibre fragile pour la section A32, section CVC, 1<sup>ère</sup> année.

S'agissant de l'objectif de maintien des effectifs Articles 32 à un niveau convenable, des modalités de communication aux entreprises ont été définies avec l'OPFC.

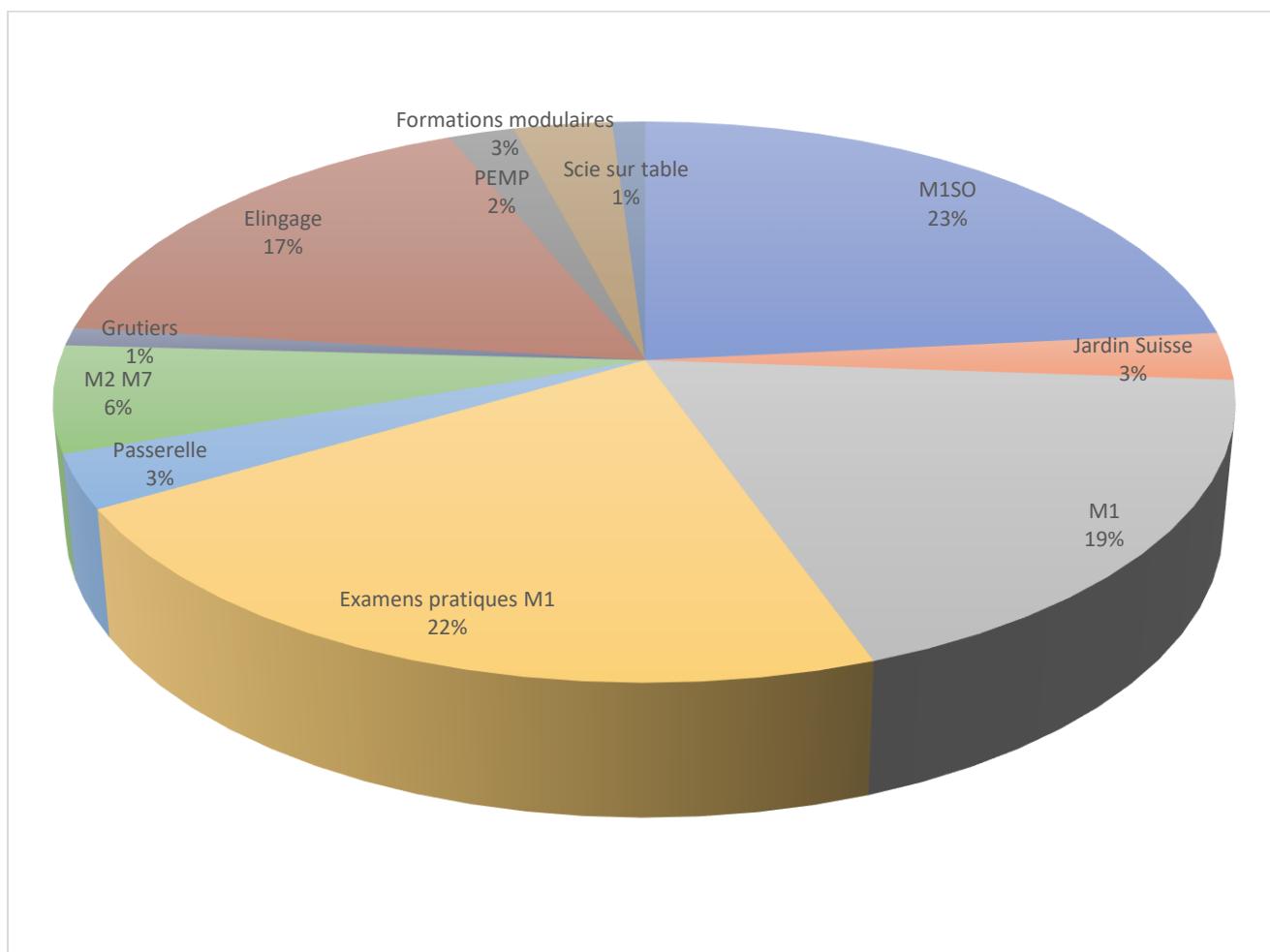
Une attention particulière et accrue se doit d'être portée à la filière A32 section génie civil. En effet, une baisse progressive des effectifs de cette section, pourrait mettre en péril son financement par l'OPFC et accroître les risques à moyen et long terme, de prétérer la qualification des collaborateurs d'entreprises.

**Etat des effectifs des formations machinistes, grutiers et modulaires :** concernant les formations machinistes, elles constituent toujours une part importante de l'activité de l'IFC. Le nombre total de personnes formées a été de 1351 personnes durant l'exercice sous revue.

**La répartition par formation est la suivante :**

**1351 INSCRITS**

M1SO	316 pour 304 permis réussis
Jardin Suisse	37 inscrits
M1 K-BMF	249 pour 233 autorisations provisoires
Examens pratiques M1 K-BMF	298 pour 221 réussites
Passerelle	42 pour 37 permis réussis
M2-M7 K-BMF	83 pour 70 réussis et 2 en cours
Grutiers	14 en cours de formation
Elingage	228 pour 217 réussis
Formation PEMP	28 pour 27 réussis
Formations modulaires	42 pour 19 réussis
Scie sur table	14 pour 14 réussis



Le règlement **K-BMF (Kran und Baumaschinenführer)** tend à harmoniser les formations machinistes et à généraliser la nécessité d'avoir un permis.

Le règlement des examens **K-BMF** ainsi que le guide correspondant définissent les exigences minimales de la formation et de l'examen de machinistes d'engins de chantier mobiles avec siège ou poste de conduite présentant un danger particulier lors de leur conduite.

Ce règlement d'examens et le guide qui lui est associé s'appliquent à tous les domaines d'utilisation de ces machines.

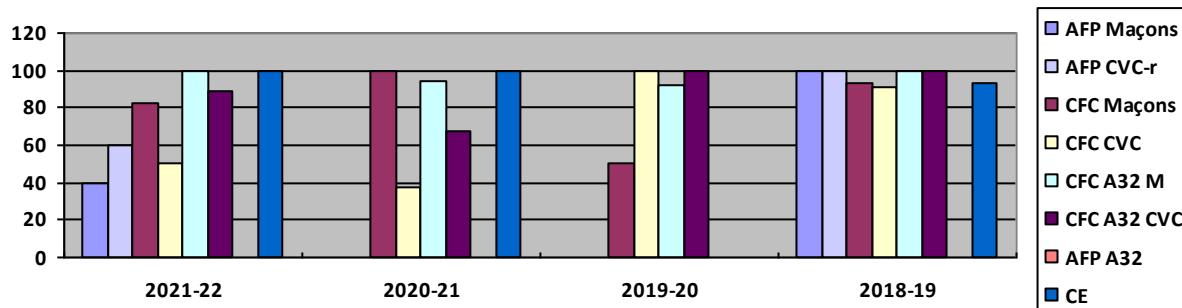
Toutes les formations K-BMF comprennent des exercices pratiques. Elles ont pour objectif de former les travailleurs au maniement des machines de chantier en exécutant des tranchées / des fouilles et en conduisant dans des situations contraignantes, tout en respectant les règles de sécurité en vigueur.



## 10. RÉSULTATS DES EXAMENS DES FORMATIONS MAÇONS ET CVC

	Examens 2021/22			Examens 2020/21			Examens 2019/20		
	Présentés	Admis	Taux	Présentés	Admis	Taux	Présentés	Admis	Taux
AFP Aide-Maçons	5	2	40%	5	0	0%	0	0	
AFP CVC-r	5	3	60%	2	0	0%	0	0	
CFC Maçon (Apprentis)	11	9	82%	13	13	100%	10	5	50%
CFC CVC (Apprentis)	8	4	50%	8	3	38%	8	8	100%
CFC Maçon (Adultes)	12	12	100%	17	16	94%	12	11	92%
CFC CVC (Adultes)	9	8	89%	6	4	67%	5	5	100%
AFP A32	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Chefs d'équipe	14	14	100%	16	16	100%	0	0	
<b>Total</b>	<b>64</b>	<b>52</b>	<b>81%</b>	<b>67</b>	<b>52</b>	<b>78%</b>	<b>35</b>	<b>29</b>	<b>83%</b>

Vue graphique des taux de réussite par catégorie, exprimés en pourcentage :



Trois catégories se démarquent principalement en matière de réussite. Il s'agit des :

1. Chefs d'équipe dont le taux de réussite est de 100%
2. Articles 32 section maçonnerie qui admet un taux de réussite de 100%
3. Apprentis maçons dont le taux de réussite est de 82%.

L'analyse des échecs aux examens pratiques montre que la pratique en entreprise, en marge des cours CIE, est indispensable.

L'IFC maintient une coordination étroite entre tous les partenaires de la formation professionnelle pour prévenir les risques d'échecs aux examens. Cela se traduit par des réunions trimestrielles, qu'elles se déroulent en présentiel, à distance ou encore à travers des échanges réguliers informels.

En outre, le maintien d'évaluations intermédiaires en cours d'année permet de s'assurer de la bonne acquisition des compétences et connaissances par les candidats (A32 et chefs d'équipe, notamment) et de signaler tout risque d'échec à la fois aux entreprises et à l'OPFC et ce, afin de mettre en œuvre des stratégies avant la présentation aux procédures de qualification.

L'IFC a initié dès 2020, un **projet de valorisation des CIE dans le cadre du passage en degré supérieur**. Ce projet a reçu l'accord de financement par la FFPC en juin 2022.

Le principe de ce projet consiste à augmenter les chances de réussite aux examens des apprentis qui ont rencontré des difficultés dans le cadre des CIE.

Le projet a pour objectifs principaux :

- Donner une chance aux apprentis qui sont motivés par l'apprentissage et le métier
- Eviter les redoublements
- Limiter les ruptures de contrats
- Réduire les échecs aux examens pratiques.

Les conditions d'octroi de cette opportunité sont étudiées au cas par cas, en fonction du comportement de l'apprenti, de son investissement dans la Halle et de son apprentissage. La décision finale est discutée entre le responsable des CIE à la Halle, le Doyen du CFPC et l'OFPC.

Par année, selon les statistiques réalisées au cours des 5 dernières années, 4 apprentis sont concernés, dont 2 par la totalité des CIE (soit 27 jours) et 2 par une partie des CIE (13-14 jours). Cela implique que l'apprenti soit absent du chantier durant 27 jours supplémentaires au maximum, au cours de sa 2ème année (soit 54 jours maximum). En tout état de cause, l'accord de l'entreprise est requis. La meilleure note des CIE est retenue pour la prise en compte de la note d'expérience comptant dans le calcul de l'obtention du CFC.

## 11. CERTIFICAT DE CHEF D'ÉQUIPE

En complément de leur programme officiel et afin de valoriser leur parcours, tous les chefs d'équipe de la volée 2020-2022, ont pu bénéficier, en présentiel :

- D'une formation au parcours sécurité
- D'un cours sur la sensibilisation aux risques de la grue
- De cours *EDUPROS* donnant droit à la délivrance d'une attestation de formateurs d'apprentis en entreprise
- De cours d'arpentage sur le site de L'Ecole de la Construction de Tolochenaz.

## 12. HISTORIQUE DE L'ÉVOLUTION DES FORMATIONS DISPENSÉES

	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	2014-15	2015-16	2016-17	2017-18	2018-19	2019-20	2020-21	2021-22
Chef d'équipe												
	<b>Art. 32</b>											
Maçon 1												
Maçon 2												
CVC 1												
CVC 2												
OCE												
	<b>Apprentis CFC</b>											
Maçon 1,2,3												
CVC 1, 2, 3												
	<b>Cours pratiques à Colombier (NE)</b>											
	<b>Apprentis AFP</b>											
Maçon 1												
Maçon 2												
Constructeur de route 1												
Constructeur de route 2												
Parcours sécurité												
	<b>Perfectionnement</b>											
M1 GO												
M1 K-BMF												
Passerelle M1 KBMF												
M2-M7												
M2-M7 K-BMF												
M1 SO Elingage												
Grutier												
Elingage												
Scie sur table												
Formations modulaires (calculs, plan, nivellation)												
OACP												
PEMP												

## 13. SITUATION PRÉVISIONNELLE 2022-2023

A l'instar de l'année précédente, l'IFC remercie les entreprises pour leur engagement en faveur de la Relève professionnelle. Une volonté de former et de qualifier leur personnel est bien marquée, encore cette année. L'IFC s'en réjouit. En effet, une hausse substantielle des nouveaux contrats d'apprentissage dans le secteur du Génie civil est à constater.

Les effectifs par catégorie, hors machinistes, de l'année 2022-2023 sont de 146 candidats (reflet au 15 novembre 2022).

Ils sont répartis comme suit :

- AFP maçons	:	2 / 4
- AFP CVC	:	0 / 1
- CFC maçons	:	17 / 15 / 14
- CFC CVC	:	15 / 9 / 13
- CFC tailleur de pierre	:	0 / 0 / 0 / 1
- A32 section maçonnerie	:	18 / 13
- A32 section CVC	:	5 / 5
- Chefs d'équipe 2	:	14

A ce qui précède, il faut ajouter environ 633 candidats qui ont été formés dans le cadre des formations liées au perfectionnement dont 164 candidats instruits à l'élingage, entre le 1<sup>er</sup> septembre 2022 et le 31 janvier 2023.

## 14. COURS DE FRANÇAIS, DISPENSÉS PAR DÉLÉGATION À L'UOG

En collaboration avec l'UOG, un suivi strict des présences des collaborateurs d'entreprises aux cours de français s'est poursuivi en 2021-2022 pour le personnel du bâtiment.

## 15. SÉCURITÉ ET SANTÉ AU TRAVAIL

### Parcours sécurité

Durant l'année 2021-2022, 56 attestations ont été délivrées aux apprenants des formations initiales et continues.



## 16. REMERCIEMENTS

Des remerciements chaleureux sont formulés :

- Aux membres des Comités de la SSE Genève et de l'IFC
- Aux collaborateurs
- Aux membres des Commissions (Relève professionnelle, experts examens, commissions romandes du 1er arrondissement, pôle construction, commissions nationales etc.)
- Aux organismes financeurs : FFPC, OFPC, CPGO et Fonds patronal
- Aux entreprises formatrices
- A tous les candidats aux différentes formations (CIE, A32, chefs d'équipe, machinistes etc.).

Pour le Comité :



**Alain Rousseau**  
Directeur



**David Richard**  
Président



**INSTITUT DE FORMATION DE LA  
CONSTRUCTION  
IFC**

## 17. FICHES DE FORMATION

### 17.1 AFP AIDE-MAÇON / AIDE-MAÇONNE

Cette formation en deux ans permet notamment aux candidat-e-s qui achèvent avec succès ce premier cursus professionnel, d'intégrer la deuxième année du CFC.

#### Généralités

Début de la formation : selon calendrier scolaire

Durée de formation : 2 ans

Cours interentreprises : 50 jours sur 2 ans à Genève

Formation en entreprise : 4 jours par semaine

Formation théorique : 1 jour par semaine à Genève

#### Salaire mensuel : (fixé pour les 2 années)

Recommandation au 1er juin 2021 :

1ère année : CHF/mois 500.-

2e année : CHF/mois 800.-



#### Vacances :

1ère année : 10 semaines

2e année : 8 semaines

#### Financement et salaire :

Entreprise : 59.5 %

Caisse de compensation (Malatrex ou Rôtisserie) : 40.5%

#### Primes versées à l'entreprise (soumis à modification) :

Après la 1ère année : Fonds paritaire + Fonds patronal genevois : CHF 3'000.-

Après la 2e année : Fonds paritaire + Fonds patronal genevois : CHF 2'100.-

#### Conditions d'admission :

Scolarité obligatoire terminée

Les ressortissants de l'Union européenne obtiennent automatiquement une autorisation de travail pour toute la durée de l'apprentissage.

Titre obtenu après réussite aux examens : Aide-Maçon / Aide-Maçonne AFP

#### Information & inscriptions

- Institut de Formation de la Construction,  
Rue du Pré-Salomon 10, 1242 Satigny, T +41(0)22/716.92.22

- Conseil et suivi des apprentis :  
Office pour l'Orientation, la Formation Professionnelle et Continue (OPPC) Rue Prévost-Martin 6 Case postale 192, 1211 Genève 4, [www.ge.ch/ofpc](http://www.ge.ch/ofpc), T +41 (0)22/388.45.84

- Formation théorique  
Centre de Formation Professionnelle Construction, Chemin Gérard-de-Ternier 18, 1213 Petit-Lancy,  
<http://icp.ge.ch/po/cfp-c>, Fabrice Vernier, Doyen T +41 (0)22/388.82.29

## 17.2 AFP ASSISTANT CONSTRUCTEUR DE ROUTES / ASSISTANTE CONSTRUCTRICE DE ROUTES

Cette formation en deux ans permet notamment aux candidat-e-s qui achèvent avec succès ce premier cursus professionnel, d'intégrer la deuxième année du CFC.

### Généralités

#### Début de la formation : selon calendrier scolaire

Durée de formation : 2 ans

Cours interentreprises : 30 jours en 2 ans à Colombier (NE)

Formation en entreprise : 4 jours par semaine

Formation théorique : 1 jour par semaine à Genève



#### Salaire mensuel : (fixé pour les 2 années)

Recommandation au 1er juin 2021 :

1ère année : CHF/mois 500.-

2e année : CHF/mois 800.-

#### Vacances :

1ère année : 10 semaines

2e année : 8 semaines

#### Financement et salaire :

Entreprise : 59.5 % - Caisse de compensation (Malatrex ou Rôtisserie) : 40.5 %

#### Primes versées à l'entreprise (soumis à modification) :

Après la 1ère année : Fonds paritaire + Fonds patronal genevois : CHF 3'000.-

Après la 2e année : Fonds paritaire + Fonds patronal genevois : CHF 2'100.-

#### Conditions d'admission :

- Scolarité obligatoire terminée
- Les ressortissants de l'Union européenne obtiennent automatiquement une autorisation de travail pour toute la durée de l'apprentissage.

Titre obtenu après réussite aux examens : AFP Assistant constructeur de routes / Assistante constructrice de routes

#### Information & inscriptions

- Institut de Formation de la Construction, Rue du Pré-Salomon 10, 1242 Satigny, T +41(0)22/716.92.22

- Conseil et suivi des apprentis : Office pour l'Orientation, la Formation Professionnelle et Continue (OPFC)  
Rue Prévost-Martin 6 Case postale 192, 1211 Genève 4, [www.ge.ch/ofpc](http://www.ge.ch/ofpc), T +41(0)22/388.45.84

- Cours interentreprises et examens : Centre cantonal de formation Professionnelle des Métiers du Bâtiment  
Les Longues-Raies 1, 2013 Colombier / NE, [www.cpmb.ch](http://www.cpmb.ch),

T +41(0)32/843.48.00

- Formation théorique : Centre de Formation Professionnelle Construction,  
Chemin Gérard-de-Ternier 18, 1213 Petit-Lancy, <http://icp.ge.ch/po/cfp-c>, Fabrice Vernier, Doyen, T +41(0)22/388.82.29

### 17.3 CFC MAÇON / MAÇONNE

Ce métier, pratiqué aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur, est l'un des piliers du secteur de la construction. Sa diversité et son évolution constante en font l'une des plus belles professions artisanales, alliant les techniques modernes à un savoir-faire ancestral.

Grâce à son savoir-faire, un-e maçon-ne peut exécuter des travaux très variés.

Le plus du métier : un-e maçon-ne qui obtient son CFC à 19 ans peut devenir Chef-fe d'équipe à 22 ans et Contremaître à 26 ans ! Peu de métiers offrent de telles possibilités de progression.

#### Généralités

**Début de la formation :** Selon calendrier scolaire

**Durée de formation :** 3 ans

**Cours interentreprises :** 81 jours sur 3 ans à Genève

**Formation en entreprise :** 4 jours par semaine

**Formation théorique :** 1 jour par semaine à Genève

**Salaire horaire :** (fixé pour les 3 années)

1ère année : CHF/h. 6.-

2e année : CHF/h. 11.-

3e année : CHF/h. 16.-



Candidats de 20 ans révolus et ayant au minimum une année d'expérience dans la profession, aux conditions de la classe "C" (ouvrier de la construction) soit CHF/h 26.75 et 6 semaines de vacances.

#### Vacances :

1ère année : 10 semaines / 2e année : 8 semaines / 3e année : 6 semaines

#### Primes versées à l'entreprise (soumis à modification) :

Après la 1ère année : Fonds paritaire + Fonds patronal genevois : CHF 3'000.-

Après la 2e année : Fonds paritaire + Fonds patronal genevois : CHF 2'100.-

#### Conditions d'admission :

- Scolarité obligatoire terminée
- Les ressortissants de l'Union européenne obtiennent automatiquement une autorisation de travail pour toute la durée de l'apprentissage.

**Titre obtenu après réussite aux examens :** Maçon / Maçonne CFC

#### Information & inscriptions

- Institut de Formation de la Construction,  
Rue du Pré-Salomon 10, 1242 Satigny, T +41(0)22/716.92.22

- Conseil et suivi des apprentis :  
Office pour l'Orientation, la Formation Professionnelle et Continue (OFPC)  
Rue Prévost-Martin 6 Case postale 192, 1211 Genève 4, [www.ge.ch/ofpc](http://www.ge.ch/ofpc), T +41 (0)22/388.45.84

- Formation théorique :  
Centre de Formation Professionnelle Construction, Chemin Gérard-de-Ternier 18, 1213 Petit-Lancy,  
<http://icp.ge.ch/po/cfp-c>, Fabrice Vernier, Doyen T +41 (0)22/388.82.29

## 17.4 CFC CONSTRUCTEUR / CONSTRUCTRICE DE ROUTES

Le-la constructeur-trice de routes fait partie du champ professionnel de Construction de Voies de Communication (CVC). Il-elle est spécialisé-e en construction de chaussées de toutes sortes. Les activités s'étendent aux travaux de terrassement, de bétonnage et de revêtement. Les opérations particulières portent sur la réalisation d'installations d'évacuation des eaux, de conduites industrielles, de couches de fondation, de bordures et de revêtements.

Le plus du métier : un-e constructeur-trice de routes qui obtient son CFC à 19 ans peut devenir Chef-fe d'équipe à 22 ans et Contremaître à 26 ans ! Peu de métiers offrent de telles possibilités de progression.

**Les autres options disponibles dans ce champ professionnel sont les suivantes :**

- Constructeur / Constructrice de voies ferrées
- Constructeur / Constructrice de fondations
- Constructeur / Constructrice de sols industriels et de chapes
- Pavur / Paveuse.



### Généralités

**Début de la formation :** Selon calendrier scolaire

**Durée de formation :** 3 ans

**Cours interentreprises :** 50 jours sur 3 ans à Colombier (NE)

**Formation en entreprise :** 4 jours par semaine

**Formation théorique :** 1 jour par semaine à Genève

### Salaire horaire : (fixé pour les 3 années)

1ère année : CHF/h. 6.-

2e année : CHF/h. 11.-

3e année : CHF/h. 16.-

Candidats de 20 ans révolus et ayant au minimum une année d'expérience dans la profession, aux conditions de la classe "C" (ouvrier de la construction) et 6 semaines de vacances CHF/h. 26.75.

**Vacances :** 1ère année : 10 semaines / 2e année : 8 semaines / 3e année : 6 semaines

### Primes versées à l'entreprise (soumis à modification) :

Après la 1ère année : Fonds paritaire + Fonds patronal genevois : CHF 3'000.-

Après la 2e année : Fonds paritaire + Fonds patronal genevois : CHF 2'100.-

### Conditions d'admission :

- Scolarité obligatoire terminée
- Les ressortissants de l'Union européenne obtiennent automatiquement une autorisation de travail pour toute la durée de l'apprentissage

**Titre obtenu après réussite aux examens :** Constructeur / Constructrice de routes CFC

### Information & inscriptions

- Institut de Formation de la Construction, Rue du Pré-Salomon 10, 1242 Satigny, T +41(0)22/716.92.22

- Conseil et suivi des apprentis : Office pour l'Orientation, la Formation Professionnelle et Continue (OPFC)  
Rue Prévost-Martin 6 Case postale 192, 1211 Genève 4, [www.ge.ch/ofpc](http://www.ge.ch/ofpc), T +41(0)22/388.45.84

- Cours interentreprises et examens : Centre cantonal de formation Professionnelle des Métiers du Bâtiment  
Les Longues-Raies 1, 2013 Colombier / NE, [www.cpmb.ch](http://www.cpmb.ch),

T +41(0)32/843.48.00

- Formation théorique : Centre de Formation Professionnelle Construction, Chemin Gérard-de-Ternier 18, 1213 Petit-Lancy,  
<http://icp.ge.ch/po/cfp-c>, Fabrice Vernier, Doyen, T +41(0)22/388.82.29

## 17.5 CFC DE MAÇON / MAÇONNE OU CFC DE CONSTRUCTEUR / CONSTRUCTRICE DE ROUTES

Voie de formation Article 32 (A32), pour adultes

### Généralités

**Début de la formation :** Début septembre de chaque année

**Durée de formation :** 2 ans

### Conditions d'admission :

- Être au bénéfice d'au minimum cinq années d'expérience professionnelle dont trois dans le métier visé
- Avoir acquis les compétences du métier
- Être domicilié ou travailler dans le canton de Genève depuis une année au moins au moment du dépôt du dossier
- Niveau A2+ au minimum requis en français.

### Financement :

La formation est prise en charge par l'Etat, excepté les supports de cours (à la charge du candidat à hauteur de CHF 250.-, sous réserve de modifications).

### Perte de gain :

Pour les entreprises : prise en charge des heures perdues : sous conditions, les heures perdues durant le temps de travail peuvent être remboursées à 50% par le FFPC.

**Titre obtenu après réussite aux examens :** Maçon / Maçonne CFC - Constructeur / Constructrice de routes CFC



### Information & inscriptions

Rue du Pré-Salomon 10, 1242 Satigny

T +41(0)22/716.92.22

#### - Conseil et suivi des candidats

Office pour l'Orientation, la Formation Professionnelle et Continue (OPFC) Qualifications+  
Rue Prévost-Martin 6, Case postale 192, 1211 Genève 4

T +41 (0)22/388.45.13

#### - Prise en charge de la perte de gain

Fondation pour la Formation Professionnelle et Continue (FFPC)  
Rampe du Pont-Rouge 4, 1213 Petit-Lancy  
T +41 (0)22/339.90.19

## 17.6 CERTIFICAT CHEF / CHEFFE D'ÉQUIPE DU BÂTIMENT ET DU GÉNIE CIVIL

Le-la Chef-fe d'équipe, premier échelon hiérarchique à franchir, présuppose un goût pour le management, l'organisation et les responsabilités.

A la fois collègue et chef-fe, ses activités sont partagées entre la gestion et la production.

Sur les grands chantiers, le-la Chef-fe d'équipe seconde le Contremaître et dirige une partie ou un secteur d'ouvrage. Sur les chantiers moins importants, il-elle est amené-e à conduire et à gérer le travail de façon autonome. En tous les cas, le-la Chef-fe d'équipe gère la technique, la production, la communication, la sécurité et la qualité dans sa sphère de compétences.



### Généralités

**Début de la formation :** Début septembre tous les deux ans

**Durée de formation :** 2 ans

Environ 660 périodes en cours blocs

### Prix de la formation :

1er cycle : CHF 2'000.- (sous réserve de modifications)

2e cycle : CHF 2'000.- (sous réserves de modifications)

Frais d'examens CHF 1'500.- (facturés directement par l'Ecole de la construction, sous réserve de modifications)

Les livres et fournitures scolaires sont non compris.

### Délai d'inscription : mi-avril.

Attention : les inscriptions sont traitées par ordre d'arrivée. **Nombre de places limitées.**

**Formulaire d'inscription :** sur demande auprès de l'Institut de Formation de la Construction.

### Conditions d'admission :

- Être détenteur d'un CFC de maçon-ne ou de constructeur-trice de voies de communication
- Le-la candidat-e détenteur-trice d'un autre CFC est admis aux cours à condition de prouver une pratique professionnelle de 2 ans au moins dans les métiers mentionnés ci-dessus
- Le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI) décide de l'équivalence des titres étrangers :
- <https://www.sbfi.admin.ch/sbfi/fr/home/themes/reconnaissance-de-diplomes-etrangers.html>
- Être en emploi dans une entreprise du bâtiment et obtenir l'accord de l'entreprise.

**Financement :**

Sur demande du-de la candidat-e et sous réserve de correspondre aux critères, le Service des Bourses et Prêts d'Etudes (SBPE), peut prendre en charge l'écolage.

**Titre obtenu après réussite aux examens :**

Certificat de Chef / Cheffe d'équipe du bâtiment et génie civil. Il est un pré-requis pour l'admission à l'Ecole romande de Contremaître.

**Information & inscriptions**

- Institut de Formation de la Construction, T +41(0)22/716.92.22

**-Financement**

Département de la cohésion sociale

Service des bourses et prêts d'études / CAF

Case Postale 428

1211 Genève 4

T +41(0)22/388.73.80

<https://www.ge.ch/obtenir-bourse-pret-etudes-apprentissage>

## 17.7 INSTRUIRE SON PERSONNEL AUX RÈGLES DE L'ELINGAGE

### Formation Certifiée BST

L'élingage est une activité à risque sur nos chantiers ; à preuve, la Suva recense plusieurs centaines d'accidents, parfois graves, chaque année.

L'ordonnance sur la prévention des accidents (art. 6) dit que :

« L'employeur veille à ce que tous les travailleurs occupés dans son entreprise, y compris ceux provenant d'une entreprise tierce, soient informés des risques auxquels ils sont exposés dans l'exercice de leur activité et instruits des mesures à prendre pour les prévenir. Cette information et cette instruction doivent être dispensées lors de l'entrée en service ainsi qu'à chaque modification importante des conditions de travail ; elles doivent être répétées si nécessaire ».

D'autre part, l'OGrue (art. 6) impose que « Les personnes qui élinguent des charges doivent être instruites sur la manière de procéder ».

La formation du personnel est une responsabilité majeure de l'employeur, au sens de l'art. 8 OPA et les tâches d'élingage et d'arrimage sont incontestablement des opérations pouvant représenter des dangers pour les travailleurs.

Si actuellement, la formation des grutiers est en voie de généralisation et même si parmi les tâches qui lui sont attribuées figure aussi la formation des élingueurs, la réalité montre que cette formation interne à l'entreprise est difficile à mettre en œuvre.

### Généralités

**Début de la formation :** Dès un nombre suffisant de candidat

**Durée de la formation :** 0.5 jour

**Tarif :** CHF 100.- / candidat

**Titre obtenu :** Attestation de suivi de cours



### Information & inscriptions

-Institut de Formation de la Construction  
Rue du Pré-Salomon 10 - 1242 Satigny  
T +41(0)22/716.92.22

ATTENTION : Cette formation ne porte en aucun cas sur le grutage.

## 17.8 MACHINISTE M1SO-E

### Généralités

Monte-charges, monte-personnes, treuil, machine à treuil, sécurité petites machines de moins de 2 tonnes et élingage.

**Début de la formation :** dès un nombre suffisant de candidats

**Durée de formation :** Cours complet : 1,5 jour

**Prix de la formation :** M1SO-E : CHF 850.-

**L'obtention du permis M1SO est conditionnée par :**

- La réussite à l'examen théorique K-BMF propre aux machines jusqu'à 2 tonnes.
- La réussite aux tests de la formation élingage.



### Information & inscriptions

- Institut de Formation de la Construction

Rue du Pré-Salomon 10 – 1242 Satigny

T +41(0)22/716.92.22

## 17.9 MACHINISTE M1 K-BMF

### Généralités

#### Petites machines jusqu'à 2 tonnes

Machines jusqu'à 5 tonnes : Centrale à béton, rouleau, chargeuse, pelle et dumper

Grue de déchargement < 22m de longueur de bras

Elingage selon les standards du BST

Formation pratique sur 2 machines de chantier : dumper (obligatoire) + pelle ou chargeuse (à choix)



**Début de la formation :** dès un nombre suffisant de candidats

**Durée de formation :**  
Cours complet : 5,5 jours

**Prix de la formation :**  
CHF 1'600.-

#### Conditions d'admission :

Être inscrit par une entreprise de construction qui s'engage à former le candidat à la pratique pendant 6 mois minimum.

#### L'obtention du permis M1 K-BMF est conditionnée par :

- Une période de pratique en entreprise d'au moins 6 mois.
- La réussite aux deux examens théoriques M1 K-BMF.
- La réussite aux tests de la formation élingage.
- La réussite à l'examen pratique qui se déroule obligatoirement sur le dumper + pelle ou chargeuse (à choix).

### Information & inscriptions

- Institut de Formation de la Construction  
Rue du Pré-Salomon 10 – 1242 Satigny  
T +41(0)22/716.92.22

## 17.10 MACHINISTE PASSERELLE M1 K-BMF

### Généralités

Passage de l'ancien permis M1GO au nouveau permis K-BMF

Formation théorique

Formation pratique



**Début de la formation :** dès un nombre suffisant de candidats

**Durée de formation :**

Cours complet : 2 jours

**Prix de la formation :**

CHF 400.-

### Conditions d'admission :

Être en possession du permis M1GO.

Être inscrit par une entreprise de construction.

### L'obtention du permis M1 K-BMF est conditionnée par :

Une période de pratique en entreprise d'au moins 6 mois.

La réussite aux examens théorique et pratique, sur deux machines.

### Information & inscriptions

- Institut de Formation de la Construction

Rue du Pré-Salomon 10 – 1242 Satigny

T +41(0)22/716.92.22

**17.11 MACHINISTE M2 À M7 K-BMF****Généralités**

Engins de terrassement et génie civil > 5 tonnes

M2 : Pelle hydraulique > 5 tonnes

M3 : Chargeuse > 5 tonnes

M4 : Pelle araignée

M5 : Répandeuse, finisseur

M6 : Rouleau compresseur > 5 tonnes

M7 : Engins spéciaux

**Début de la formation :** Dès un nombre suffisant de candidats

**Durée de formation :** Cours complet : 4 jours

**Prix de la formation :** M2 à M7 : CHF 2'400.-

**Ces formations comprennent :**

- Des modules communs portant sur les rapports de chantier, les calculs, l'implantation, les premiers secours, les accessoires des machines de chantier etc.
- Une formation spécifique à la machine concernée.

**Conditions d'admission :**

- Être en possession du permis M1 K-BMF.
- Être inscrit par une entreprise de construction qui s'engage à former le candidat à la pratique pendant 6 mois minimum.

**L'obtention du permis relatif à une machine est conditionnée par :**

- Une période de pratique en entreprise d'au moins 6 mois, sur la machine souhaitée.
- La réussite à l'examen théorique et l'examen pratique sur la machine en question.

**Information & inscriptions****- Institut de Formation de la Construction**

Rue du Pré-Salomon 10 – 1242 Satigny

T +41(0)22/716.92.22

**17.12 GRUTIER****Généralités**

Catégorie A : camions-grues  
Catégorie B : grues à tour pivotante

**Début de la formation :**

Dès 6 candidats annoncés selon la catégorie (A ou B)

**Formulaire d'inscription :**

Sur demande

**Durée de formation :**

Cours de base : 3 jours  
Formation complémentaire : 1 jour

**Formation pratique en entreprise :**

Formation accompagnée en entreprise max. 10 mois

**Prix de la formation, y compris examen :**

CHF 2'400.-  
En cas d'échec à l'examen : CHF 600.- / passage  
Formation complémentaire : CHF 1'510.-  
Pour les titulaires d'un premier permis grutier

**Conditions d'admission :**

- Les équivalences de permis étrangers sont du seul ressort de la SUVA ([www.suva.ch](http://www.suva.ch)).

**Titre obtenu après réussite aux examens :** Permis de grutier selon la catégorie choisie

**Information & inscriptions**

- Institut de Formation de la Construction  
Rue du Pré-Salomon 10 – 1242 Satigny  
T +41(0)22/716.92.22

## 17.13 SCIE SUR TABLE

### Généralités

**Début de la formation :**

Dès un nombre suffisant de candidats

**Durée de la formation :**

3 heures

**Tarif :** CHF 100.- / candidat

**Titre obtenu :** Attestation de suivi de cours



### Information & inscriptions

**- Institut de Formation de la Construction**

Rue du Pré-Salomon 10 – 1242 Satigny

T +41(0)22/716.92.22

## 17.14 FORMATIONS MODULAIRES

### Généralités

**Début de la formation :**

Dès un nombre suffisant de candidats

**Durée de la formation :**

Lecture de plan : 1 jour

Nivellement : 1 jour

Arpentage : 1 jour

**Tarif :**

CHF 150.- par jour et par personne

**Durée de la formation :**

Calculs de base : 1 jour

Calculs avancés : 1 jour

**Tarif :** CHF 140.- par jour et par personne



**Titre obtenu :** Attestation de suivi de cours

### Information & inscriptions

**- Institut de Formation de la Construction**

Rue du Pré-Salomon 10 – 1242 Satigny

T +41(0)22/716.92.22